

Convocation du 6 avril 2011

SÉANCE DU 19 AVRIL 2011

Le dix neuf avril deux mil onze, à quatorze heures et vingt minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de BIVILLE, légalement convoqués, se sont réunis dans la salle de la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Jean ARLIX, Maire.

PRÉSENTS : Jean ARLIX, Bernard BLANCO, Philippe MERCIER, Monique DORANGE, Denis BIENVENU, Marie-Christine GUITTET, Serge DEGOUEY, Cécile LECESNE, Stéphane MASSON, Valérie BIGOT, Bernard PAYSANT, Gérard SANSON. Nadine VIGOR (arrivée au moment du vote du budget 2011)

ABSENT : Frédéric DEVAUX, Mathias LEGUERRIER (excusés)

Secrétaire de séance : Céline LECESNE

Délibération n° 2011 -037 - Compte administratif 2010

Le conseil municipal délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2010 dressé par Jean ARLIX, maire, après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre 011	Charges à caractère général	105 386.53 €
Chapitre 012	Charges de personnel	153 479.57 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	44 108.65 €
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	400.00 €
TOTAL		303 374.75 €

Commune de Biville (manche)
Réunion du conseil municipal du 19 avril 2011

RECETTES

Chapitre 013	Atténuation de charges	2 551.76 €
Chapitre 70	Produits des services	41 438.65 €
Chapitre 73	Impôts et taxes	192 601.00 €
Chapitre 74	Dotations, participations	128 013.68 €
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	38 935.25 €
Chapitre 76	Produits financiers	9 904.50 €

TOTAL **413 444.84 €**

Excédent antérieur reporté **315 062.33 €**

EXCÉDENT DE CLÔTURE **425 132.42 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Article 205	Site internet	2 541.50 €
Article 2183	Photocopieur	6 898.53 €
Article 2188	Autre matériel	6 244.62 €
Article 2315-91	Signalétique commune	17 831.88 €
Article 2315-92	Extension éclairage Hameau Gardin	7 206.25 €
Article 2315	Portail et emmarchement plateau sportif	4 956.12 €

TOTAL **45 678.90 €**

RECETTES

Article 10222	FC TVA	40 130.00 €
---------------	--------	-------------

TOTAL **40 130.00 €**

Excédent d'investissement antérieur **64 766.62 €**

EXCEDENT DE CLOTURE **59 217.72 €**

Délibération n° 2011 – 038 - Approbation du compte de gestion 2010

Le conseil municipal,

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des résultats de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2010 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordres qu'il lui a été prescrit de passer dans ces écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2010, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2010, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération n° 2011 – 039 – Affectation des résultats 2010

Le conseil municipal vote l'affectation des résultats 2010 comme suit :

RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 2010

Résultat de l'exercice	110 070.09 €
Résultat antérieur reporté	315 062.33 €
Résultat à affecter	425 132.42 €

SOLDE D'EXÉCUTION INVESTISSEMENT 2010

Solde positif d'investissement 59 217.72 €

AFFECTATION RESULTAT

1°) Affectation en investissement R001 59 217.72 €

2°) Affectation en fonctionnement R 002 425 132.42 €

Délibération n° 2011 – 040 – Vote des taux d'imposition 2011

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de maintenir les taux d'imposition de l'année 2010 pour l'année 2011 comme suit :

Taxes	Bases d'imposition	Taux	Produit
Taxe d'habitation	225 300	11.52 %	25 955 €
Taxe foncier bâti	179 600	22.91 %	41 146 €
Taxe foncier non bâti	32 400	23.70 %	7 679 €
TOTAL			74 780 €

Délibération n° 2011 – 041 - Budget 2011

Le conseil municipal vote le budget 2011 par chapitre en

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre 011	Charges à caractère général	322 556.64 €
Chapitre 012	Charges de personnel	162 300.00 €
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	317 240.78 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	23 326.99 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	62 040.00 €
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	1 050.00 €
TOTAL		888 514.41 €

Commune de Biville (manche)
Réunion du conseil municipal du 19 avril 2011

RECETTES

Chapitre 002	Excédent fonctionnement 2006 reporté	425 132.42 €
Chapitre 013	Atténuation de charges	50.00 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre section	16 726.99 €
Chapitre 70	Produits des services	10 150.00 €
Chapitre 73	Impôts et taxes	237 974.00 €
Chapitre 74	Dotations, participations	144 331.00 €
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	38 500.00 €
Chapitre 76	Produits financiers	9 000.00 €
Chapitre 77	Produits exceptionnels	6 650.00 €

TOTAL **888 514.41 €**

Le conseil municipal vote le budget 2011 par chapitre en

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitres	Libellé compte	Voté	Report
Chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	16 726.99 €	
Chapitre 16	Dépôts et cautionnement	126.50 €	2 538.67 €
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	600.00 €	4 458.50 €
Chapitre 204	Fonds de concours CCH	30 000.00 €	
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	67 400.00 €	
Chapitre 23	Immobilisations en cours	253 500.00 €	47 000.00 €
TOTAL		368 353.49 €	53 997.17 €

RECETTES

Chapitre 001	Excédent investissement reporté	59 217.72 €	
Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	317 240.78 €	
Chapitre 024	Produits des cessions	- 6 600.00 €	
Chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	23 326.99 €	
Chapitre 10	Dotations fonds divers et réserves	8 500.00 €	
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	126.50 €	2 538.67 €
Chapitre 21	Vente terrain	18 000.00 €	
TOTAL		419 811.99 €	2 538.67 €

Délibération n° 2011 – 042 – Pose de châssis mairie

Le Maire propose de revoir ce point lors d'une prochaine réunion.

Délibération n° 2011 – 043 – Devis supplémentaire cartographie site internet

Dans le cadre des travaux de la mise en place du site Internet, il s'avère qu'il serait souhaitable d'y intégrer une carte interactive indiquant les différents équipements communaux, cette option n'ayant pas été retenue lors de la commande de la prestation, le Maire présente un devis émanant de CH1 pour un montant de 537.72 € TTC pour la réalisation de cette carte.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord sur le devis présenté et autorise le maire à passer commande de ladite carte pour un montant de 537.72 € TTC. La dépense sera imputée à l'article 205 – programme 93 « site internet »

Le site internet devrait être mis en ligne le 23 mai 2011.

Délibération n° 2011 – 044 – Repas des anciens 2011

Le Maire informe que le groupe de travail s'est réuni les 29 mars et 18 avril 2011, une consultation a été faite auprès de cinq restaurateurs et vous propose de retenir le repas du restaurant « le Bouquet » à Cosqueville pour un montant de 35 € par personne ce repas aura lieu le samedi 5 novembre 2011.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- **donne son accord sur le repas proposé par « Le Bouquet » - 38 Hameau Remond 50330 COSQUEVILLE pour un montant de 35 € par personne**
- **donne son accord pour régler les frais de transport entre Biville et Cosqueville**
- **décide de demander une participation de 17.50 € (50 % du prix du repas) aux conjoints des conseillers municipaux ou des membres du CCAS qui souhaiteraient s'y associer**

Délibération n° 2011 – 045 – Voyage des anciens 2012

Le Maire informe que le groupe de travail réuni le 29 mars 2011 propose pour le voyage des anciens 2012 la destination du Lactopôle à Laval le samedi 12 mai 2012.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité donne son accord sur la visite du Lactopôle à Laval pour le voyage des anciens 2012 et autorise le maire à procéder à une consultation conformément au code des marchés publics

Délibération n° 2011 -046 – Réaménagement vestiaires terrain de football

Par délibération du 30 mars 2010, le conseil municipal avait autorisé le maire à procéder à la dévolution des travaux selon les procédures définies et autorisées au Code des marchés Publics dans le cadre du programme 95 à l'article 2313. Un budget de 25 000 € avait été prévu.

Une procédure adaptée a été mise en place avec un lot unique comprenant de la peinture intérieure et extérieure, de la maçonnerie, de la menuiserie et de la plomberie, une publicité a été faite le 1^{er} mars 2011 avec une date limite de retour pour le jeudi 14 avril 2011, 10 dossiers ont été demandés, 3 entreprises ont répondu.

Une entreprise n'ayant répondu que sur la plomberie son pli n'est pas conforme.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **décide de retenir le devis de moins disant émanant de VIGER PEINTURE – Rue Vauban 50120 EQUEURDREVILLE – HAINNEVILLE pour un montant de 37 325.31 € TTC**
- **d'augmenter le programme 95 « Réfection des vestiaires terrain de football » à l'article 2312 de 25 000 € à 40 000 €**

Délibération n° 2011 – 047 – Abribus Carrefour des Croûtes Bellet

A la demande de certains salariés AREVA du Haut de Biville et du Hameau David, le Maire propose de poser un abribus au Carrefour des Croûtes Bellet – route des Vaux. Un devis a été demandé à Jean HERVIEUX pour un abribus en bois de dimensions 1.50 m X 2.00 m avec ouverture d'1 mètre à droite. Le montant de devis est de 2 918.24 € TTC fourniture et pose comprises.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

-donne son accord sur le devis présenté par Jean HERVIEUX – 42 rue Francquetot 50250 CRETTEVILLE pour un montant de 2 918.24 € TTC
- autorise la dépense au programme 102 « abribus Croûtes Bellet » à l'article 2313 d'un montant de 3 000 €

Délibération n° 2011 – 048 – Acquisition d'une bétonnière

Le maire propose d'acheter une bétonnière sans moteur à poser sur le tracteur chez Agrial – Les Tohagues 50440 BEAUMONT HAGUE pour un montant de 1 064.00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité donne son accord sur l'acquisition d'une bétonnière et sur le devis présenté. La dépense sera imputée à l'article 2188.

Délibération n° 2011 – 049 – Demande de concession dans le cimetière

Le Maire donne lecture d'un courrier de Madame Odile LEROUVILLOIS demandant une concession familiale de cinquante ans dans le cimetière.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide de lui accorder une concession familiale d'une durée de cinquante ans pour le prix de 150 € (100 € pour la commune et 50 € pour le CCAS)

Délibération n° 2011 – 050 – Nettoyage plage

Un nettoyage de la plage aura lieu le samedi 18 juin 2011 à 14 H 00.

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal, à l'unanimité donne son accord pour régler les frais du pot offert à la suite du nettoyage de la plage.

Questions diverses

- Le tracteur devrait arriver mi mai
- Le projet d'aménagement du bourg sera présenté prochainement au conseil municipal